

PERSONNELS ENSEIGNANTS PREMIER DEGRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Session 2023

Ouverture des registres d'inscription (prolongation des inscriptions)

Du mardi 18 octobre à partir de 12h **au vendredi 2 décembre 2022 à 12h (heure de Paris)**

CONCOURS PREMIER DEGRE – JO du 16/10/2022

- **CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES (CRPE)**
 - concours externe public et privé
 - second concours interne public
 - 3^{ème} concours public

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement par internet via l'application CYCLADES

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid35072/inscrivez-vous-aux-concours-recrutement-education.html>

IMPORTANT : pour s'inscrire sur cette application les candidats devront créer et valider un compte. Une adresse mail unique sera demandée. Elle servira d'identification et permettra de s'inscrire à l'ensemble des concours et/ou examens souhaités.

A l'issue de l'inscription, le ou la candidat(e) reçoit un mail lui indiquant que son récapitulatif d'inscription ainsi que sa demande de pièces justificatives sont disponibles dans son espace CYCLADES, dans le menu « DOCUMENTS ».

Les pièces justificatives pour ces concours sont obligatoirement déposées dans votre compte CYCLADES, menu « MES JUSTIFICATIFS ».

Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixés entraînera l'élimination du candidat.

Plus aucun document « papier » (récapitulatif d'inscription, convocation, relevé de notes...) ne sera envoyé aux candidats par voie postale. Les candidats seront informés par mail (adresse mail utilisée lors de la création du compte) quand des informations nouvelles ou des documents seront à consulter ou à imprimer dans leur compte CYCLADES.

RECOMMANDATIONS AUX CANDIDATS AVANT DE PROCEDER A L'INSCRIPTION

- Vérifiez que vous remplissez les conditions requises par la réglementation (informations sur <https://www.devenirenseignant.gouv.fr>)
- S'inscrire soi-même
- Ne pas attendre les derniers jours

Le nombre de postes offerts à ces recrutements fera l'objet d'une publication ultérieure au Bulletin Officiel de l'Education Nationale.